

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT

Nom

Prénom

Courriel (@enap.ca)

Téléphone

Adresse complète

ENCADREMENT

Directeur d'encadrement

LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE

- La lettre de recommandation du directeur d'encadrement.
- La lettre de motivation de candidature.
- Le rapport synthèse ou les rapports individuels de l'évaluation de la proposition de thèse.
- Un curriculum vitae.
- Une copie du relevé de notes du trimestre.
- Le formulaire rempli dans le délai imparti.

DÉCLARATION DE LA PERSONNE CANDIDATE

Je certifie être étudiant à temps complet et j'autorise les membres du *Comité d'évaluation bourses étudiants chercheurs* à prendre connaissance de mon dossier académique. Je ne dispose pas de bourse d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.

Signature de l'étudiant

Date

BOURSE DE RÉDACTION DE THÈSE AU DOCTORAT (Ph. D.)

Sous réserve du respect des critères et modalités d'obtentions et de versement prévus ci-après, l'ENAP attribue la Bourse de rédaction de thèse de 20 000 \$ au doctorat, par versements de 6 667 \$ répartis sur trois trimestres universitaires, par voie de concours une fois par année. La bourse vise à favoriser l'écriture de la thèse en un an.

Personne admissible

Toute personne au doctorat qui a été inscrite à la thèse au plus tard le 12^e trimestre de son cheminement peut déposer sa candidature selon les critères et modalités définies ci-dessous.

Modalités d'évaluation

Le *Comité d'évaluation bourses étudiants chercheurs* est composé de deux professeurs et de la direction des programmes Formation à la recherche. Ce Comité d'évaluation se réunit pour l'attribution des bourses en septembre de chaque année.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- la moyenne cumulative de la scolarité et le relevé de notes du doctorat;
- la durée des études;
- le rapport synthèse ou les rapports individuels de l'évaluation de la proposition de thèse;
- la lettre de motivation de l'étudiant;
- la lettre du directeur d'encadrement mentionnant un cheminement adéquat (progression effective respectant la durée des études) et les réalisations en recherche (incluant les livres, ouvrages édités, articles, chapitres, rapports et notes de recherche);
- d'autres réalisations figurant au curriculum vitae de l'étudiant prenant en compte l'avancement en carrière.

Critères et modalités d'application

- Être inscrit à un régime d'études à temps complet.
- Être inscrit à la thèse au plus tard au 12^e trimestre après l'admission.
- Ne pas dépasser la durée des études (15 trimestres).
- Être sans bourse d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.
- Fournir une lettre de recommandation du directeur d'encadrement (originalité du projet de recherche, publication, engagement dans des activités de recherche, cheminement, etc.).
- Fournir le rapport synthèse ou les rapports individuels de l'évaluation de la proposition de thèse.
- Fournir un curriculum vitae.
- Fournir une copie du relevé de notes du doctorat.
- Fournir une lettre de motivation.
- Transmettre le formulaire rempli accompagné des documents prescrits dans le délai imparti.

Modalités de versement

La bourse est versée par tranche de 6 667 \$ chaque trimestre pendant trois trimestres universitaires. Le versement trimestriel est effectué selon l'évaluation du cheminement de l'étudiant au trimestre visé. Le versement suivra l'émission de la facture des droits de scolarité et frais afférents du trimestre, après la date limite d'abandon de cours sans mention au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité.

Le versement trimestriel est conditionnel à la progression dans la rédaction de la thèse permettant de compléter le programme d'études en un an.

L'étudiant répondant aux conditions de la Bourse de Rédaction peut, à chaque trimestre, demander par courriel à formation-recherche@enap.ca que le versement de la bourse soit imputé à son solde.

L'ENAP se réserve le droit d'imputer le versement de la Bourse de Rédaction à tout solde au dossier universitaire de l'étudiant, seul l'excédent le cas échéant, sera versé à l'étudiant.

En cas d'absence autorisée (trois maximum) ou de congé parental (trois trimestres au maximum), le versement de la bourse prévu est reporté d'autant de trimestres. La période admissible ne peut être réduite par une absence autorisée ou un congé parental.

Le versement de la bourse est interrompu de manière définitive en cas de suspension imposée comme sanction par le Comité de discipline, d'abandon du programme doctoral, d'un changement de programme, de fermeture réglementaire du dossier ou d'exclusion par l'institution, ou si l'étudiant termine son programme doctoral avant la fin de la durée de la bourse.

L'étudiant qui abandonne son programme doctoral, après le versement de la bourse et de la date limite d'abandon sans frais, est tenu de rembourser le versement du trimestre en cours.

Modalités de renouvellement

La Bourse de rédaction de thèse est pour une année. Elle n'est pas renouvelable.

Période et modalités de transmission de candidature

Le concours pour solliciter la Bourse de rédaction de thèse est ouvert à la même période de chaque année universitaire. Il revient à l'étudiant de valider sur le site Web de l'ENAP la date d'ouverture et de fermeture dudit concours pour déposer sa demande dans les délais impartis.

- Le concours est ouvert du 1^{er} mai au 30 juin de chaque année pour un début de versement au trimestre d'automne.

L'étudiant doit déposer le dossier complet de candidature par courriel à formation-recherche@enap.ca.

Le directeur d'encadrement doit transmettre la lettre de recommandation à la même adresse courriel lorsque le concours est ouvert.